

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Cinéma : Melchy Obiang brise "Le silence des femmes"

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

MINELLE n'est âgée que de 18 ans quand sa mère, membre d'une église de réveil en complicité avec l'épouse du pasteur de cette assemblée, la donne en mariage à un laïc. L'homme, financièrement stable, assure les besoins de sa belle-mère qui voit en lui le gendre parfait et le frère en Christ capable de répondre aux attentes de cette assemblée. Ce mariage précoce et forcé finit par avoir de lourdes conséquences sur la vie de la petite Minelle qui, une semaine seulement après ses noces, souffre le martyr. Sans aucune raison, la jeune fille est rouée de coups par son époux.

La jeune mariée décide alors de briser le silence. Alertée, la famille de la victime ne lui fournit aucun support. C'est que cette dernière voit dans son appel à l'aide une forme d'ingratitude ou une façon de continuer à manifester son désaccord au mariage. Ses interlocuteurs que sont sa mère et le couple pastoral ne feront que réprimander le comportement de leur fille en lui expliquant que cette attitude qui consiste à dénoncer les travers de son foyer ne peut que les déshonorer. Minelle est finalement atteinte d'une paralysie à la suite des violences domestiques vécues dans un second ménage, puis se suicide quelques années plus tard. Une fin tragique qui vient remettre au goût du jour l'épineuse problématique des vio-

lences à l'égard des femmes. C'est la trame de la dernière production cinématographique qui a été présentée samedi 5 juin par Les Studios Montparnasse dirigés par Melchy Obiang. À travers l'histoire de Minelle, Melchy vient ouver-

tement dénoncer les violences conjugales subies par les femmes en les invitant à briser le silence. Une œuvre qui enrichit le paysage cinématographique gabonais et participe à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.



Ce nouveau film veut briser le silence des femmes.

## Covid-19 : campagne d'immunisation à Ntoum à partir du 12 juin prochain

Photo: H.N.M




**Le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong et la présidente du Comité national de vaccination, Marielle Bouyou Akotet.**


Hans NDONG-MEBALE  
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la campagne nationale de vaccination contre le Covid-19, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong et la présidente du Comité national de vaccination, Marielle Bouyou Akotet, ont procédé, samedi dernier, en collaboration avec l'ONG Omanda, à la sensibilisation des populations du 2<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Ntoum. En présence des autorités administratives, politiques et militaires. En effet, cette rencontre qui constitue la première étape de cette série de sensibilisations communautaires inscrite dans

le Plan national de vaccination contre le coronavirus. Et ce, conformément à son axe stratégique I. L'occasion a ainsi été donnée au membre du gouvernement de présenter le plan national de vaccination dont l'objectif est de réduire la morbidité et la mortalité liées au Covid-19 au Gabon par la vaccination de 50 % de la population. Au reste, face à la forte demande en matière de vaccination dans la commune de Ntoum, Guy-Patrick Obiang-Ndong a annoncé le lancement de la campagne d'immunisation à partir du samedi 12 juin 2021 au Centre médical dudit département.



RÉPUBLIQUE GABONAISE  
(Union-Travail-Justice)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE  
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE  
SECRETARIAT PERMANENT

**Projet eGabon**

Financement : BIRD | ID : P132824 | Prêt N° : 86240-GA

---

**DEMANDE DE COTATION OUVERTE**  
**N° 122815 eGabon CNTIPPEE**

---

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU BATIMENT DE LA SING**

Date de lancement : 07 juin 2021

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise a obtenu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour financer la mise en œuvre du Projet eGabon. Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de service en objet.
2. Le Projet eGabon sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS AU BATIMENT DE LA SING, dans un délai de un (01) mois.
3. La procédure sera conduite par la mise en concurrence nationale, en recourant à une demande de cotation ouverte, spécifiée dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD, janvier 2011 Version Révisée de Juillet 2014.
4. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - En règle vis-à-vis de l'Administration ;
  - Disposant un chef de projet Ingénieur ou équivalent dans les systèmes automatisés, ayant une expertise dans le domaine des installations, exploitations et maintenance des Groupes Electrogènes et/ ou du contrôle/ commande et ayant effectué au moins deux (02) prestations similaires dans le domaine des installations, Exploitations et Maintenance des Systèmes de Production Thermique ;
  - Ayant réalisé à titre d'entrepreneur principal, d'au moins (03) marchés similaires de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel exécutés au cours des cinq (05) dernières années (justifiées par des attestations de bonne exécution et/ou des procès-verbaux de réception).
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir le document et les informations en formulant une demande auprès de l'adresse ci-dessous.
6. Le Dossier de cotation peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt mille (20 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèce.
7. La lettre de cotation devra être remise à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 juin 2021 à 11 heures. La soumission des cotations par voie électronique ne sera pas autorisée. Les cotations remises en retard ne seront pas acceptées. Les cotations seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous immédiatement après la date et heure fixées pour la fin de la remise des offres.
8. Les cotations doivent être valides pendant une période de soixante (60) jours suivant la date limite de dépôt des offres.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)  
Adresse : Pont de Gué-Gué, Impasse André MBA OBAME, villa N°117  
BP. : 22, Libreville/ Gabon  
Tel : (+241) 01 73 19 63  
E-mail : tippegabon@cntippee.org  
Copie à jewomba@cntippee.org  
hvonison@cntippee.org